

# Tri'mestriel

Le magazine d'informations du  
sietrem.fr

Janvier 2025 #10



**Excellente  
année 2025 !**



**Semaine Européenne de la  
Réduction des Déchets - P. 4/5**



**Une gestion plus efficace  
des déchetteries - P. 6/7**



**Traitement des bouteilles  
de protoxyde d'azote - P. 9**

# Construisons ensemble une année éco-responsable !

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente le premier numéro du « Tri'mestriel » de l'année 2025. J'en profite pour vous adresser, au nom de l'ensemble des élus du Comité Syndical, tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite. Au SIETREM, les années passent mais ne se ressemblent pas ! Les pages de ce magazine reflètent une fois de plus l'énergie et la détermination que mon équipe et moi-même déployons au quotidien pour proposer des services à coûts maîtrisés, innovants, de qualité, adaptés aux besoins de la population et respectueux de l'environnement.

Je pense notamment à l'expérimentation sur quelques bennes sélectives du dispositif « FICHA » qui utilise l'intelligence artificielle pour analyser le contenu des bennes et ainsi améliorer la qualité du tri (plus de détails dans l'article ci-contre).

La gestion des biodéchets sera bien sûr au centre des priorités de l'année 2025. J'ai proposé aux communes membres des solutions adaptées et éprouvées depuis déjà plusieurs mois sur des sites pilotes du territoire. Le SIETREM déploiera les dispositifs de façon personnalisée, en fonction des préférences de ses villes adhérentes.

Parce que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, de nombreux événements sont animés tout au long de l'année par le service prévention du SIETREM. Fin 2024, différents ateliers ont été proposés dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Ces temps forts permettent de sensibiliser les habitants à l'importance de la diminution du volume de nos poubelles.

En ce qui concerne les déchetteries, après les importants travaux de signalétique qui ont été entrepris en 2024, d'autres nouveautés sont à souligner. En effet, une organisation différente a été mise en œuvre, en partenariat avec des éco-organismes, afin de maîtriser au mieux les coûts de traitement pour la collectivité et de valoriser un maximum de déchets. De plus, **à compter du 1<sup>er</sup> février, toutes les demandes de badges d'accès en déchetteries devront être formulées sur le site internet ou l'application SIETREM.** Cette mesure

permettra aux agents des déchetteries de se consacrer pleinement à l'accueil des utilisateurs et de les aider à bien trier.

Enfin, je tiens à adresser tout mon soutien aux équipages de collecte qui sont trop souvent victimes d'incivilités. Il est inadmissible que des automobilistes se permettent

des injures voire des menaces sous prétexte qu'ils doivent attendre quelques minutes derrière le camion qui ramasse **LEURS** déchets ! Ces hommes et ces femmes qui œuvrent au quotidien dans des conditions parfois pénibles ont droit à notre respect et notre gratitude ■



*Christian Robache*

**Christian ROBACHE**  
Président du SIETREM,  
Vice-Président du  
Département de Seine-et-Marne,  
Maire de Montévrain

**Tri'mestriel #10** - Janvier 2025

Directeur de la publication : Christian ROBACHE  
Directeur délégué : Benoît BREYSSE  
Pilotage, rédaction : Service communication du SIETREM  
Conception, réalisation : Studio V.Graph  
Impression : Roto France. Impression sur papier recyclé

*Je ne jette pas, je trie.*

0 800 770 061

Service & appel  
gratuits

www.sietrem.fr  
info@sietrem.fr





## Numéro vert

# Le numéro change mais pas la qualité du service !

Le 0 800 770 061, numéro vert du SIETREM, est à votre disposition depuis de nombreuses années pour répondre à toutes vos questions liées à la bonne gestion des déchets. Cette plateforme téléphonique est un service qui représente un coût important pour la collectivité. Dans une démarche de réduction et de maîtrise des coûts, le SIETREM remplacera le numéro actuel par une ligne fixe classique au premier trimestre 2025. **Ceci n'aura pas d'incidence pour les habitants.** En effet, de nos jours,

l'ensemble des abonnements téléphoniques inclut les appels illimités vers les numéros fixes.

**Le nouveau numéro vous sera communiqué prochainement à travers une importante campagne de communication. Pour rappel, vous pouvez également envoyer toutes vos demandes par mail à l'adresse [info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)** ■

## FICHA

# L'Intelligence Artificielle au service de la bonne gestion des déchets

Depuis fin 2024, le SIETREM expérimente le système « FICHA », un nouvel outil numérique permettant de mieux identifier les erreurs présentes dans les bacs de collecte.

À l'aide d'une caméra embarquée dans certains camions de collecte sélective et de l'intelligence artificielle, un logiciel analyse en direct les déchets vidés dans la benne. Grâce à des algorithmes de traitement d'images, l'outil est capable d'examiner la qualité du tri et de repérer les éventuelles erreurs (déchets non conformes, emballages enfermés dans des sacs, emballages imbriqués, déchets dangereux...).

Les données récoltées permettent ensuite aux services du syndicat de cibler et d'adapter leurs actions de sensibilisation auprès des habitants des zones concernées ■





## Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

# Rien ne se perd, tout se récupère !

Du 16 au 24 novembre 2024, le SIETREM participait à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui avait pour thème le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable. Dans ce cadre, de nombreux ateliers et animations étaient organisés afin de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets et aux gestes éco responsables.



UNE ANIMATION SUR LE THÈME DU JARDIN AU NATUREL ÉTAIT PROPOSÉE AU SIÈGE DU SIETREM LE 23 NOVEMBRE DERNIER



ATELIER DE FABRICATION DE JUS DE POMME



UN ATELIER LACTOFERMENTATION AVAIT LIEU À LA MAISON DE LA NATURE LOAS DE LA JOURNÉE « R'ÉDUC TA POUBELLE »



L'ATELIER CUISINE ÉCO RESPONSABLE A RENCONTRÉ UN VIF SUCCÈS !

Ainsi, le samedi 16 novembre, le syndicat a participé à l'événement « R'éduc ta poubelle » organisé par l'Office de tourisme de Marne et Gondoire à la Maison de la nature de Ferrières-en-Brie. Atelier de fabrication de jus de pomme et de fromage frais, animation sur la lactofermentation, dons d'articles de cuisine de seconde main, formation de référents de site de compostage... Environ 180 visiteurs ont participé à cette journée ludique et pédagogique.

Mercredi 20 novembre, le SIETREM a financé un atelier de fabrication de boîtes à goûter qui s'est déroulé à la recyclerie de Bussy-Saint-Georges. Le même jour, un stand de sensibilisation à la prévention des déchets et au compostage avait lieu au marché de Chelles où les agents ont pu échanger avec une vingtaine de personnes.

Enfin, samedi 23 novembre, plus de 70 visiteurs ont participé aux animations proposées au siège du SIETREM. Atelier jardinage au naturel et compostage, stand anti-gaspillage alimentaire et dégustation à l'aveugle de recettes originales, vélo smoothies, atelier de fabrication de pain, distribution de compost, dons de vaisselle de seconde main... petits et grands ont pris plaisir à découvrir et à apprendre les éco-gestes bénéfiques pour l'environnement.

Un grand merci à tous les habitants qui se sont mobilisés pour cet événement ■



**NOUVEAUTÉ**

## Une exposition ludique sur la réduction des déchets

Les agents du service prévention, avec l'appui de leurs collègues du service communication ont travaillé pendant plusieurs mois pour créer des mobiliers d'exposition ludiques et pédagogiques sur le thème de la réduction des déchets. Différentes explications et astuces sur le jardinage au naturel, le gaspillage alimentaire, la nocivité des produits et la consommation responsable sont présentées sur cette exposition que vous pourrez retrouver sur les événements auxquels participe le SIETREM ■



**TOUS au COMPOST!**  
12<sup>ÈME</sup> ÉDITION

Cette année, la quinzaine nationale du compostage de proximité « Tous au compost » se déroulera du 29 mars au 13 avril 2025. Le programme des animations proposées sera publié sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ■





Des nouveautés en 2025

# Pour une gestion plus efficace des déchetteries

Évolution du règlement, nouvelles filières de reprise, travaux d'aménagement, création d'un quai de transfert...  
Voici les nouveautés prévues en 2025 :

## > Badge d'accès en déchetteries : les demandes s'effectuent désormais en ligne exclusivement

À compter du 1<sup>er</sup> février 2025, les agents d'accueil des déchetteries ne délivreront plus de badge d'accès directement sur place. **Pour en obtenir un, il faudra au préalable de votre venue en formuler la demande sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ou sur l'application mobile SIETREM.** Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture de téléphone portable) et votre pièce d'identité vous seront demandés.



**L'accès aux déchetteries sera autorisé uniquement sur présentation du badge.**

Cette nouvelle mesure répond à plusieurs objectifs :

### > Optimiser le travail des gardiens pour accompagner au mieux les usagers

55 % des badges d'accès étaient jusqu'à présent réalisés en déchetterie. Le fait de ne plus les gérer sur place permet un gain de temps important pour les agents qui peuvent désormais se recentrer sur leur cœur de métier en se consacrant exclusivement à l'accueil et à l'accompagnement des usagers. Cela permet de garantir une qualité de service et de tri optimale.

### > Améliorer l'accès aux déchetteries

La circulation sera plus fluide et les temps d'attente lors des moments de fortes affluences seront réduits.

### > Renforcer le contrôle des badges

Les demandes en ligne permettront de mieux contrôler les documents justificatifs, de limiter les tentatives de détournement du règlement des déchetteries, notamment l'accès aux personnes non autorisées (hors territoire, professionnels...). Les badges seront adressés aux demandeurs une fois que les services du SIETREM auront procédé aux vérifications des documents fournis lors de l'inscription.

Les élus de la commission déchetteries travaillent actuellement sur d'éventuelles améliorations du règlement afin de garantir un service toujours plus personnalisé et adapté aux besoins de la population ■



Pour une demande de badge, flashez-moi !



## > De nouvelles REP pour mieux trier en déchetteries

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) repose sur le principe du « pollueur-payeur ». Les entreprises responsables de la mise sur le marché d'un produit doivent financer et organiser la collecte, le recyclage ou la réutilisation de leurs produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations par le biais d'éco-organismes à

but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Le SIETREM a signé des conventions avec plusieurs de ces entités pour collecter et traiter, dans le respect de l'environnement, les différents flux de déchets déposés en déchetterie. Ces partenariats vertueux permettent également de limiter les coûts de traitement pour la collectivité.

Récemment, de nouvelles conventions ont été établies pour les déchets suivants :



### > L'outillage du peintre

Désormais, en plus des déchets chimiques, l'éco-organisme EcoDDS se charge du traitement des outils du peintre (pinceaux, rouleaux, bacs à peinture...).



### > Les gravats

Depuis le début de l'année, les gravats sont désormais valorisés par l'éco-organisme Ecominéro. La prise en charge financière de ce type de déchet est de ce fait supportée par une REP et non plus par la collectivité.



### > Le plâtre

Le plâtre, jusqu'alors enfoui, bénéficie dorénavant de sa propre filière de traitement pour être réemployé de façon vertueuse. Pris en charge par l'éco-organisme Valobat, les morceaux de plâtre déposés en déchetterie seront broyés, déferrailés et criblés (pour retirer le papier). Un traitement mécanique permettra d'obtenir une poudre de gypse qui sera réintégrée dans la fabrication de nouvelles plaques de plâtre.

## > Des travaux de réaménagement dans 3 déchetteries

Une étude pour réaménager les déchetteries de Chanteloup-en-Brie, Croissy-Beaubourg et Noisiel a été réalisée. L'objectif est de sécuriser au maximum les déplacements sur les sites, d'optimiser l'espace et de faciliter la circulation des camions qui assurent la rotation des bennes. Les travaux devraient débuter au cours du premier trimestre 2025 ■



## > Un quai de transfert réservé aux services techniques des communes membres du SIETREM

Le syndicat sollicite depuis plusieurs années l'aide de ses communes membres pour acquérir un terrain permettant de créer un quai de transfert réservé aux services techniques. La ville de Montévrain a répondu favorablement en lui proposant un site adapté à ce type de structure.

En effet, à ce jour, les services techniques acheminent leurs déchets vers les déchetteries « grand public » du syndicat, ce qui contribue parfois à les saturer. Cette nouvelle installation permettrait aux communes de disposer d'un site pilote destiné à sensibiliser et à former les agents techniques à la bonne gestion des déchets. Cet équipement a également pour objectif d'encourager le tri et la valorisation et ainsi de tendre vers l'objectif zéro enfouissement pour l'ensemble des déchets pris en charge par le SIETREM sur son territoire ■

## À SAVOIR !

### Les déchetteries mobiles reprennent du service !

Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, les habitants pourront profiter d'un service de déchetteries mobiles qui se déroulera à Dampmart, Thorigny-sur-Marne et Courtry. Les prochaines auront lieu les samedis 5 et 19 avril, de 14h à 18h, à Thorigny-sur-Marne (Parking du collège Moulin à vent). Retrouvez le planning annuel complet sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr).



## Votre avis est précieux !

Comme évoqué dans le précédent numéro du Tri'mestriel, la signalétique des déchetteries du SIETREM a été modernisée au dernier trimestre 2024. Celle-ci a été pensée pour accompagner au mieux les habitants dans leurs gestes de tri.

**Vous avez fréquenté une des 5 déchetteries ces dernières semaines ?** Le SIETREM souhaiterait savoir ce que vous avez pensé de la nouvelle signalétique. Pour cela, un questionnaire en ligne est disponible sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr) jusqu'au 8 février 2025.



Le temps de réponse est estimé à moins de 2 minutes. Merci pour votre participation !





Cartouches de protoxyde d'azote

# Un fléau pour la santé, l'environnement et les usines de traitement !



**Pour la sécurité des personnels, il est demandé aux habitants de ne pas jeter ces déchets en déchèteries ni dans les bacs d'ordures ménagères ou de tri mais de se rapprocher des services techniques de leur commune de résidence.**

Les services techniques des communes retrouvent de plus en plus de cartouches de protoxyde d'azote abandonnées dans la nature ce qui, au-delà du problème de santé publique, représente un vrai danger pour l'environnement. Les personnels du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique constatent également une forte augmentation de ce type de déchets au sein des installations techniques. Or, ces cartouches sont à l'origine d'explosions et de départs de feu entraînant de sérieuses dégradations sur les équipements de collecte et de traitement. Conscients de cette problématique, Christian ROBACHE, président du SIETREM et son équipe d'élus délégués ont proposé aux Maires des communes membres de prendre en charge ce type de déchets. Ainsi, les agents des services techniques des villes adhérentes peuvent désormais déposer les cartouches au siège du SIETREM afin qu'elles soient éliminées par un prestataire spécialisé qui assurera leur traitement dans le respect de l'environnement ■

À la découverte du centre de tri

## Visiter pour comprendre et agir !



Profitez des vacances d'hiver pour découvrir comment sont triés vos emballages une fois qu'ils arrivent au centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes ! Grâce à une visite ludique, pédagogique et immersive, votre geste de tri prendra tout son sens. Une idée de sortie en famille pour sensibiliser vos enfants à la préservation des ressources naturelles et à l'environnement. À l'issue de la visite, des jeux pour petits et grands seront proposés aux visiteurs.

### ➤ **Quand ?**

Les mercredis 19 et 26 février 2025 de 10h30 à 12h

### ➤ **Pour qui ?**

Pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans

### ➤ **Où ?**

Au centre de tri du SIETREM – ZAE Marne et Gondoire  
Rue du grand pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes

### ➤ **Comment ?**

Inscriptions préalables sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr).

### ➤ **Attention, places limitées !**

➤ **À savoir :** le stationnement se fait impérativement en marche-arrière sur le parking du siège du SIETREM (situé en face du centre de tri au 3, rue du grand pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes). Munissez-vous de chaussures confortables et fermées.

➤ **Renseignements :** par mail : [coordinateur@sietrem.fr](mailto:coordinateur@sietrem.fr) ou par téléphone au 01 60 94 21 88.

## Service de collecte des encombrants sur rendez-vous

# 3 nouvelles communes concernées

A compter du lundi 7 avril 2025, ce sont les communes de Collégien, Pomponne et Torcy qui seront concernées par la nouvelle organisation de collecte des déchets encombrants.

À partir de cette date, les habitants devront prendre un rendez-vous pour évacuer leurs objets encombrants. Le ramassage s'effectuera du lundi au vendredi, entre 8h et 13h. Leur présence le jour de la collecte n'est pas nécessaire.

► **Pour les personnes résidant dans une habitation individuelle ou dans un immeuble de 6 logements au plus :**

Les rendez-vous seront à prendre sur internet ou par téléphone.

► **Pour les personnes résidant dans un immeuble de plus de 6 logements :**

Vous serez invités à formuler votre demande d'évacuation de vos objets encombrants auprès du gardien ou du référent désigné par les bailleurs, syndicats ou gestionnaires de copropriétés. Celui-ci devra centraliser les demandes des habitants de l'immeuble dont il a la charge avant de prendre un rendez-vous à l'échelle de la résidence. Cette organisation permet de réduire la gêne occasionnée par la tournée des bennes tout en limitant l'empreinte carbone. Le référent habilité à la gestion des déchets encombrants sera invité à contacter le SIETREM, par mail, à l'adresse



encombrants-collectifs@sietrem.fr, en précisant ses coordonnées ainsi que la ou les adresses des immeubles dont il est chargé. Pour ce type d'habitat, aucune limitation de quantité ni de nombre de collectes ne s'applique ■

**Des courriers d'informations seront adressés aux habitants des communes concernées dans les semaines à venir.**

Plus d'infos : [sietrem.fr](http://sietrem.fr)



## Tri du verre



# Un petit geste qui a de la valeur !



Savez-vous que le verre est un matériau entièrement recyclable ? Il peut être fondu et réutilisé à l'infini. Le recyclage permet de diminuer la quantité de sable et de calcaire utilisée pour la production de verre. Outre la préservation des ressources naturelles, votre geste de tri permet également de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. En effet, le verre recyclé fond à une température plus basse que le verre non recyclé. Il est à noter que les bornes d'apport volontaire présentes en déchetterie ont été rénovées et que de nouveaux panneaux de consignes de tri du verre ont été posés. Au cours de l'année 2025, une campagne de nettoyage et de refonte de la signalétique sera menée sur toutes les bornes présentes sur le territoire du syndicat.

Biodéchets

# Déploiement des dispositifs à l'échelle du territoire



## aux incivilités !

Il est rappelé que les dépôts au pied des PAVE sont strictement interdits. A Montévrain, les services techniques de la commune sont contraints de passer chaque jour pour ramasser des déchets de toutes sortes déposés à même le sol. En complément des précédentes campagnes de communication menées par le SIETREM et le service communication de la commune, des panneaux ont été posés sur les bornes pour indiquer aux habitants qu'ils encourent jusqu'à 1 500 € d'amende en cas de dépôts de déchets sur la voirie. Pour rappel, les grands cartons peuvent être déposés dans les bornes dédiées à cet effet ou en déchetterie ■



Suite à l'expérimentation menée à Bussy-Saint-Georges, Lognes et Gournay-sur-Marne, le SIETREM a proposé à toutes les communes de son territoire d'installer des bornes d'apport volontaire dédiées aux biodéchets ainsi que des composteurs partagés. Un séminaire destiné aux élus et à leurs équipes a eu lieu en octobre 2024 pour leur présenter les dispositifs complémentaires au compostage individuel qui permettront aux habitants de valoriser leurs déchets alimentaires.

ces dernières semaines. Le déploiement se poursuivra tout au long de l'année 2025, au fur et à mesure des demandes.

Il est rappelé que les personnes qui le souhaitent peuvent commander en ligne des composteurs individuels. Le syndicat finance 62 % du prix du matériel. Le reste à charge pour l'habitant s'élève à 20 €. Les commandes de composteurs, les consignes de tri, les lieux d'implantation des points d'apport volontaire et des composteurs partagés sont disponibles sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ■

Certaines communes se sont déjà positionnées et ont été équipées

Apport volontaire

# De nouvelles bornes qui font un carton !

Début décembre 2024, des nouvelles bornes destinées aux grands cartons ont été installées dans les communes de Champs-sur-Marne, Collégien, Dampmart et Vaires-sur-Marne.

Ce nouveau service de proximité permet aux habitants d'évacuer ce type de déchet plus facilement ■



+ D'INFOS

Retrouvez les emplacements de ces points d'apport volontaire et les consignes de tri sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr).





**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2025,**  
**LES DEMANDES DE BADGE D'ACCÈS AUX**  
**DÉCHETTERIES SE FERONT **UNIQUEMENT** SUR**  
**LE SITE SIETREM.FR ET L'APPLICATION MOBILE SIETREM.**



**0 800 770 061** **Service & appel gratuits** [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr) [info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)   

*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30*

